

## Note 2011/6

### **L'ordre du jour provisoire de la 11<sup>e</sup> Session de la Conférence des Parties contractantes et dates limites pour le dépôt des projets de résolutions et des rapports nationaux**

Le Secrétariat de la Convention sur les zones humides (Ramsar, Iran, 1971) présente ses compliments à la Mission permanente de ... et a l'honneur d'attirer son attention sur ce qui suit:

Le Secrétariat de la Convention de Ramsar a le plaisir de confirmer que la 11<sup>ème</sup> Session de la Conférence des Parties contractantes à la Convention (COP11) aura lieu à Bucarest, Roumanie, **du 19 au 26 juin 2012**, avec la 44<sup>ème</sup> Réunion du Comité permanent prévue pour le 17 juin 2012 ainsi qu'une journée supplémentaire de réunions régionales le 18 juin, conformément à la demande de plusieurs Parties contractantes.

Le thème de la COP11 est « les zones humides, le tourisme et les loisirs ».

L'ordre du jour provisoire de la COP11 est joint à la présente Note. Cet ordre du jour a été réexaminé et approuvé par le Comité permanent de la Convention lors de sa 42<sup>ème</sup> réunion qui a eu lieu à Gland, Suisse, du 17 au 20 mai 2011.

Le Secrétariat attire l'attention des Parties contractantes sur le Règlement intérieur en ce qui concerne la présentation des projets de résolutions. Le délai fixé pour la soumission des propositions est de 60 jours civils avant l'ouverture de la dernière réunion du Comité permanent qui approuve de telles propositions qui seront examinées par la Conférence des Parties. La 43<sup>e</sup> Réunion du Comité permanent est prévue du 31 octobre au 4 novembre 2011; par conséquent les propositions doivent parvenir au Secrétariat d'ici au **30 août 2011**, au plus tard.

Le Secrétariat souhaite rappeler aussi aux Parties contractantes que, comme indiqué dans la Note 2011/4, le délai de dépôt des rapports nationaux est fixé au **15 septembre 2011**.

Le Secrétariat de la Convention sur les zones humides serait reconnaissant de voir le contenu de la présente Note porté à l'attention des autorités compétentes et saisit cette occasion pour renouveler à la Mission permanente de ... l'assurance de sa plus haute considération.

Gland, XX mai 2011

Encl: Ordre du jour provisoire COP11